

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 03-330-1924 portant promulgation de la loi portant reforme du régime des pensions civiles et militaires.

n° 03-330-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 mai 1924

Numéro JO
n° 330 du 31/05/1924

Date du numéro
31 mai 1924

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 14 avril 1924, insérée au Journal officiel de la République du 15 avril 1921, même mois, portant réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécutée selon ses forme et teneur la loi du 14 avril 1924, portant réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires. Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué enregistré publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

J. JOULIA.